

Avis adopté à la séance plénière du 27 octobre 2020

## Favoriser l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable

### Déclaration du groupe CGT-FO

Les objectifs de développement durable inscrits à l'Agenda 2030 sont une responsabilité partagée par l'ensemble des acteurs et des citoyens des pays signataires. Leur engagement est essentiel pour relever ce défi pour que le développement durable devienne notamment en France une réalité aussi bien au niveau local qu'au niveau national. C'est le sens que porte le présent avis et que le groupe FO partage en rappelant que cet enjeu passe par la justice sociale et ne peut être dissocié de celui des politiques économiques et du rôle des pouvoirs publics.

À grand renforts d'artifices de communication, le gouvernement tente pourtant de convaincre qu'il est à l'offensive en matière de transition écologique. Alors que dans le même temps le projet de loi de finance 2021 prévoit pour le seul ministère de la transition écologique une diminution de 1 516 emplois aux conséquences inévitables. Des choix budgétaires qui entravent la mise en œuvre notamment de la politique de protection de l'environnement. Le renforcement en effectifs du service public de l'environnement est une des principales mesures qui permettrait d'agir réellement pour la transition écologique et le développement durable.

Dans cette perspective, le rôle des élus de la République est essentiel pour ancrer l'Agenda 2030 dans la réalité quotidienne des citoyens. Cela suppose de mettre fin aux politiques d'austérité budgétaire pour renforcer l'accès aux services publics et encourager les innovations en faveur des ODD au cœur des collectivités territoriales qui ne bénéficient pas toujours des ressources suffisantes pour faire face aux impératifs de leurs missions de service public de proximité. Sur ce point, la préconisation qui vise l'obligation de former les élus à la participation citoyenne via des dispositifs des pouvoirs publics nous laisse perplexe. Et si cette préconisation n'est pas dénuée de sens pour les agents de la fonction publique, FO rappelle que ces mêmes agents ne sauraient être placés au même niveau que les élus de la République comme semble le suggérer le présent avis.

Favoriser le dialogue entre les différentes parties prenantes est un chemin qu'il convient de sécuriser. Aussi, le groupe FO souscrit à la préconisation visant à garantir aux personnes la complétude des réponses à leurs questions sur un projet soumis à l'obligation de débat public. Tout comme nous soutenons les préconisations visant à renforcer les expérimentations autour de la démarche ÉcoQuartier comme espace de dialogue et de vision partagée autour d'un nouvel urbanisme durable sans qu'il soit pour cela indispensable de rebaptiser le label Eco-Quartier en Eco-Quartier Citoyen.

Quant au monde éducatif, il est également un acteur central de la transition écologique et durable, en raison notamment de sa mission d'éducation et de transmission des savoirs. Mais face au défi environnemental l'école ne peut pas tout faire et encore moins toute seule. Au sein du milieu scolaire, la conduite de projets concrets inscrits est un défi permanent pour un personnel qui est amené à se renouveler fréquemment. Pour que les actions soient crédibles et puissent servir de support de sensibilisation, il est indispensable qu'elles soient conduites dans la durée. Ce qui nécessite de l'énergie, du temps et des financements. Le groupe FO appuie certaines des préconisations dans ce domaine dans le respect des actions pédagogiques en cours dans les établissements scolaires et avec en appui une authentique

politique de formation. FO reste toutefois très réservée sur la prise en compte systématique des engagements sociaux des élèves dans la validation des diplômes.

Enfin, les entreprises au regard de leurs choix économiques et de leurs pratiques managériales peuvent être des acteurs de premier plan au service du développement durable. Or, aucune des préconisations du présent avis ne concerne directement leur engagement et leur responsabilité en la matière. Est-il nécessaire de rappeler que les combats pour la limitation des CDD, l'augmentation des salaires, l'égalité salariale, la santé au travail sont étroitement liés aux ODD ?

Les préconisations visent uniquement le rôle des salariés notamment par la création d'un comité d'environnement composé de salariés et de non élus en vue d'introduire de la démocratie participative dans l'entreprise et de démontrer par l'exemple que le développement durable n'est pas que l'affaire des élu(e)s du CSE. Vous l'aurez compris ces préconisations n'ont pas notre soutien. Elles sont de nature à nous inquiéter sur l'avenir du dialogue social et la politique contractuelle, que nous ne saurions confondre avec la cogestion au sein de l'entreprise.

Par ailleurs, nous nous étonnons que l'avis ouvre cette voie sans même s'interroger sur la question de la baisse des moyens d'action des IRP suite aux ordonnances de septembre 2017. Cette baisse rend déjà plus difficile le maintien d'un dialogue social de qualité, la défense des intérêts des salariés, de leurs conditions de travail et du combat pour le respect et l'amélioration de leurs droits. Cette préconisation est de nature à affaiblir encore plus les capacités d'action des CSE en les amenant sur des questions certes importantes mais qui ne relèvent pas directement de leurs champs d'intervention.

Le groupe FO s'est abstenu